



16 janvier 2020

(20-0490)

Page: 1/2

Comité des sauvegardes

Original: anglais

**NOTIFICATION, AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 A) DE L'ACCORD
SUR LES SAUVEGARDES, DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE
ET DES RAISONS DE CETTE ACTION**

**NOTIFICATION DE L'ENGAGEMENT D'UN RÉEXAMEN AU TITRE
DE L'ARTICLE 7:2 CONCERNANT LA PROROGATION
D'UNE MESURE DE SAUVEGARDE**

THAÏLANDE

(Produits plats en aciers non alliés laminés à chaud, enroulés ou non enroulés)

Supplément

La communication ci-après, datée du 16 janvier 2020, est distribuée à la demande de la délégation de la Thaïlande.

Vous trouverez ci-après la notification de l'engagement d'un réexamen au titre de l'article 7:2 de l'Accord sur les sauvegardes concernant la prorogation de la mesure de sauvegarde visant les importations de produits plats en aciers non alliés laminés à chaud, enroulés ou non enroulés.

1 DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE

L'avis d'ouverture du réexamen a été publié au Journal officiel (*Royal Gazette*) le 9 janvier 2020 (2563 È.B.).

2 PRODUIT CONSIDÉRÉ

Les produits considérés sont les produits plats en aciers non alliés laminés à chaud, enroulés ou non enroulés, d'une épaisseur de 0,9 à 50,0 mm et d'une largeur de 600,0 à 3 048,0 mm. Les produits considérés relèvent actuellement des sous-positions ci-après du tarif douanier thaïlandais:

7208.36.00.031,	7208.36.00.032,	7208.36.00.033,	7208.36.00.090,	7208.37.00.041,
7208.37.00.042,	7208.37.00.043,	7208.37.00.090,	7208.38.00.041,	7208.38.00.042,
7208.38.00.043,	7208.38.00.090,	7208.39.90.041,	7208.39.90.042,	7208.39.90.043,
7208.39.90.090,	7208.51.00.090,	7208.52.00.090,	7208.53.00.011,	7208.53.00.012,
7208.53.00.013,	7208.53.00.090,	7208.54.90.011,	7208.54.90.012,	7208.54.90.013,
7208.54.90.090.				

3 RÉFÉRENCE DU DOCUMENT DE L'OMC DANS LEQUEL FIGURE LA DERNIÈRE NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 C)

Le document de l'OMC dans lequel figure la dernière notification au titre de l'article 12:1 c) est le document G/SG/N/8/THA/3/Suppl.2-G/SG/N/10/THA/3/Suppl.2, daté du 21 juin 2017.

4 RAISONS POUR LESQUELLES LE RÉEXAMEN A ÉTÉ ENGAGÉ

Une demande de réexamen concernant la prorogation de trois ans d'une mesure de sauvegarde a été présentée par la branche de production nationale, composée de Sahaviriya Steel Industries Public Company Limited, G Steel Public Company Limited, G J Steel Public Company Limited et Sahaviriya Plate Mill Public Company Limited, conformément aux articles 13 et 36 de la Loi de 2007 (2550 É.B.) sur les mesures de sauvegarde en cas d'augmentation des importations.

Après évaluation de la demande, et sur la base des éléments de preuve et des renseignements contenus dans cette demande, le Comité des mesures de sauvegarde de la Thaïlande a conclu qu'il existait des éléments de preuve suffisants pour justifier l'engagement d'un réexamen.

- i. La branche de production présentant la demande représente 88,71% de la production du produit concerné en Thaïlande.
- ii. La poussée des importations continue de baisser après la prorogation de la mesure de sauvegarde.
- iii. Compte tenu des facteurs relatifs au dommage grave, y compris le rythme et le volume des importations, la part du marché intérieur absorbée par les importations accrues, les variations du niveau des ventes, la production, la productivité, l'utilisation de la capacité, les profits et pertes et l'emploi, il est constaté que la branche de production nationale tourne encore à perte et qu'elle procède toujours à des ajustements pour améliorer sa compétitivité.

5 DÉLAIS ET PROCÉDURES

- i. Présentation d'éléments de preuve, de documents et de vues

Les importateurs, les exportateurs et toute autre partie intéressée souhaitant présenter des éléments de preuve, des documents et des vues ayant trait à l'enquête pourront les adresser par écrit au Département du commerce extérieur du Ministère du commerce de la Thaïlande dans un délai de 15 jours à compter de la date de publication de l'avis annonçant l'ouverture du réexamen; c'est-à-dire avant le 24 janvier 2020 (2563 É.B.). Sauf pour les exportateurs et les parties intéressées situées hors de la Thaïlande, le délai pour la présentation des éléments de preuve, des documents et des vues est fixé au 6 février 2020 (2563 É.B.).

- ii. Audition

Une audience aura lieu dans les locaux du Département du commerce extérieur le 12 février 2020 (2563 É.B.), à partir de 9h30. Les parties intéressées qui souhaitent y assister devront présenter le formulaire d'acceptation concernant l'audition publique avant le 6 février 2020 (2563 É.B.).

6 DEMANDES ET CONTACT CONCERNANT L'ENQUÊTE

Le résumé non confidentiel de la demande de réexamen concernant la prorogation d'une mesure de sauvegarde (en thaï) est disponible sur le site Web www.thaitr.go.th.

Les parties intéressées qui souhaitent poser des questions ou demander des renseignements concernant la procédure ci-dessus peuvent écrire à l'adresse suivante:

Trade Interests and Remedies Division, Department of Foreign Trade
Ministry of Commerce of Thailand
563 Nonthaburi Road., Bangkasor, Nonthaburi 11000 (THAÏLANDE)
Téléphone: (662) 547-4722; fax: (662) 547-4741
Courrier électronique: butrade@moc.go.th.